



Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à TREGARVAN. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme TREGARVAN, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).



Éditorial



► Rémi Carpentier, maire

Chères Trégarvannaises, chers Trégarvanais,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année qui, je l'espère, sera propice à la réalisation de vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Cela fait maintenant 6 ans que vous m'avez fait confiance pour être le maire de notre petite commune et je vous en remercie. Je remercie également toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux pour avoir fait ce bout de chemin ensemble.

Et n'oublions jamais la chance que nous avons de vivre dans cet environnement privilégié aux abords de l'Aulne et loin du tumulte des grandes villes où l'insécurité et la délinquance sont omniprésentes.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur pour 2026 !



Permanences des élus

- **Maire**
Rémi Carpentier :
mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 10h à 12h
- **1^{ère} adjointe**
Geneviève Goarzin :
lundi de 10h à 12h

Secrétariat

- Véronique Loc'h
- lundi de 9h à 12h00
et de 13h30 à 17h30
 - jeudi de 9h à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Tél : 02 98 26 02 06

Courriel :
mairie.tregarvan@wanadoo.fr

Compte-rendu du conseil municipal du 11 SEPTEMBRE 2025

CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU COSQUER

Le Conseil décide la cession
d'une parcelle de 86 m² située
au nord de la parcelle ZA 39 au
Cosquer à M. et Mme.
Olivier BOUCHARD.



SUPPRESSION D'UN POTEAU INCENDIE À BELLE VUE

Le Conseil valide la suppression de ce poteau défectueux et confie les travaux à Véolia pour un coût de 1 840.00 € HT.

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR LE STOCKAGE DU BOIS DE LA FORÊT COMMUNALE

L'entreprise chargée des travaux de coupe dans la forêt communale a besoin de disposer d'un espace pour entreposer le bois coupé. M. Jacques Kernévez ayant donné son accord pour le prêt de sa parcelle C365, le Conseil décide de le dédommager à hauteur de 100 €.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

À compter du 01/10/2025, il est décidé de porter le nombre d'heures hebdomadaires de l'adjoint des services techniques polyvalent de 20 à 24 heures hebdomadaires.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois est donc ainsi modifié :

SERVICE	Service ADMINISTRATIF	Service TECHNIQUE
LIBELLÉ EMPLOI	Secrétaire de mairie	Adjoint des services techniques polyvalent
GRADE MINIMUM	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique
GRADE MAXIMUM	Rédacteur	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
POSTES POURVUS	1	1
POSTES VACANTS	0	0
DURÉE TEMPS DE TRAVAIL	TNC (15H/SEM)	TNC (24H/SEM)



Amusons-nous avec les produits de la pêche

FGASNUQVETTO LVNFR CYZ
AZQORN YGSÇO ERGNOCÇFG
LCIUAE REUQAML WPXTILY
PÇXLQELBZONGGUNWZNIP
BARZRPTPKÇZQRUOUAKHC
EEEXOLORUIHTKAAMCIWP
MPNVIAEBIGORNEAUJERI
IEIIOPATELLETWRZVAAÇ
KDTOTXBXM L RKAJII SSE
XKSTNHJMN CUEAXVRRZYQ
ABUCECYCEOHELLET SOMD
TAOHKV DXTDWOCPUWUKWN
CDGUNAE EEPXPALOURDEED
OINLTMVRROENCORNETSU
QPAIXLVÇCTUUUJJÇJIXA
UMLQZOB BKZILVLLXJCJC
IDRAHCNIHCMUPÇWUYZAA
LCBZGFÇJYAWQHEPKTBRT
LCSUZPEENG IARALPZFZH
EUKVDFSEÇFEHCIESAMBH

ARAIGNEE SEICHE
BAR TACAUD
BIGORNEAU TOURTEAU
CHINCHARD VIVE
CONGRE
COQUILLE
CREVETTE
ENCORNET
ETRILLE
HUITRE
LANGOUSTINE
LOTTE
MAQUEREAU
MERLAN
MOSTELLE
MOULE
PALOURDE
PATELLE
POULPE
PRAIRE



Compte-rendu du conseil municipal
du 27 NOVEMBRE 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Sont votées à l'unanimité les subventions suivantes :

Association	Subvention 2025
Les Restos du Coeur	50 €
France Alzheimer	50 €
Association Foncière de Remembrement de Trégarvan	1 340 €
Secours Populaire de Châteaulin	50 €
Secours Catholique	50 €
APF France Handicap	50 €
Eau et Rivières de Bretagne	50 €
Solidarité Paysans de Bretagne	50 €
Association Veille en Presqu'île	50 €

CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

À l'unanimité, le Conseil retient l'offre de GROUPAMA pour 4 ans et détaillée comme suit :

MULTIRISQUES :	3 782.49 € TTC annuels
MISSION COLLABORATEURS ET ADMINISTRATEURS :	610.80 € TTC annuels
ASSURANCE TRACTEUR :	544.50 € TTC annuels
ASSURANCE PARC MATERIEL TRACTEUR :	485.41 € TTC annuels
ASSURANCE TONDEUSE :	172.94 € TTC annuels

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

À l'unanimité, le Conseil valide l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 29 pour une durée de 4 ans avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire.

ACQUISITION D'UN CHARGEUR ET D'UN GODET POUR LE TRACTEUR

À l'unanimité, le Conseil valide l'acquisition d'un chargeur et d'un godet pour un coût de 2 500 € auprès d'un particulier.

ADOPTION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À l'unanimité, est adoptée à 20 ans la durée d'amortissement des travaux de rénovation de l'éclairage public.

DEMANDE DE SUBVENTION DU VOLET 1 DU PACTE FINISTÈRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026

À l'unanimité, le Conseil décide de solliciter la subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux de voirie qui seront réalisés en 2026 à Kerfénan, Brigneun et Kerbeuz.

FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT EN 2026 AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU BP 2026

Dans le but de ne pas retarder les programmes d'équipement en 2026, le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2025, soit 52 500 €.

Est également adoptée une motion relative au maintien de l'école navale à Lanvéoc.

Informations diverses

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 29 novembre 2025 au Relais de la Presqu'île à Argol,

Il a réuni 27 personnes, dont 22 anciens de la commune.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Vous avez jusqu'au mercredi 4 février 2026 sur internet et jusqu'au 6 février 2026 en mairie pour vous inscrire sur la liste électorale pour participer au scrutin des prochaines élections municipales.

CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à 11h00 à la salle municipale.

Nouvelles des Associations

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE TRÉGARVAN-DINÉAULT VAR AN AOD

L'assemblée générale a eu lieu le 29 novembre.

ASSOCIATION DIGOR

► 14 Juin 2025 - Repas à la cale et animation musicale avec feu de la Saint-Jean sur la grève.

Dans une ambiance chaleureuse, avec une météo clémente, 104 repas ont été servis à la soirée ouverte à tous.



Une vingtaine de bénévoles ont pris en charge les différentes étapes de la préparation et des rangements et ont contribué grâce à leur investissement et à leur bonne humeur au bon déroulement de la soirée car c'est une soirée qui demande beaucoup de mise en œuvre.

Après le repas, place à l'animation à partir de 22h45.

Nous avons choisi comme thème les pirates. La soirée a commencé par la mise en scène de l'allumage d'un feu magnifique préparé par une équipe de bénévoles et auquel les pirates ont mis le feu.

Sur un écran, nous avons pu suivre quelques images sur Trégarvan et encourager les agriculteurs qui contribuent à faire vivre la commune. Ensuite, Michel avait prévu une animation musicale mais les personnes présentes avaient plutôt envie de danser, ce qui s'est produit dès que les morceaux invitaient à la danse.

► 14 septembre - Vide-grenier

Cette année une météo grise, certains exposants ne sont pas venus, d'autres sont repartis avant la fin de la manifestation. C'était un peu décevant car l'organisation reste la même.

Nous espérons une meilleure météo l'an prochain.

► 13 décembre - Kig ha Farz

Nous avons servi 48 repas et il y a eu 35 repas à emporter.



Nous avons prévu une petite animation en chansons et quelques jeux mais devant l'ambiance chaleureuse et les nombreux échanges entre les convives, nous ne sommes pas intervenus, ce sera pour une autre fois, peut-être lors de la galette des rois.

L'organisation de la fête s'est très bien déroulée avec moins de stress que l'an dernier, aussi nous tenons à remercier chaleureusement tous nos amis bénévoles qui ont aidé au bon déroulement de la journée, entre les courses, les préparatifs de la journée, le prêt de matériel, l'épluchage des légumes, la déco de la salle, du sapin, le vendredi après-midi, le samedi matin, au moment du service et de la vaisselle, du rangement le soir et du nettoyage de la salle dimanche matin ! Car c'est beaucoup de mise en œuvre.

Prochaines manifestations à venir, dates à préciser :

► 24 janvier 15h - Galette des rois

En février un repas crêpes, en mars l'assemblée générale, un karaoké, une sortie de groupe...

